



COMMUNIQUÉ

Le vérificateur général livre les conclusions de sa vérification concernant les services se rapportant à l'alimentation dans le réseau de la santé et des services sociaux – Communiqué n° 3

Québec, le mercredi 30 novembre 2011 – M. Renaud Lachance rend public aujourd'hui le tome de l'automne 2011 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*.

Dans le **chapitre 3**, il fait part des constats et des recommandations résultant de ses travaux.

Peu d'analyses des modes de gestion et de production des services alimentaires par les trois centres de santé et de services sociaux (CSSS) vérifiés. Ces derniers ne savent donc pas si les modes choisis sont performants. De fait, la gestion et la production n'ont pas connu de changements majeurs depuis 2004, année où les établissements ont été regroupés en CSSS. Une grande partie des activités et des fonctions dans les différentes installations d'un même établissement ne sont pas intégrées.

Grande variation du coût moyen des repas entre les établissements du Québec et entre les CSSS vérifiés : causes des écarts non suffisamment analysées. En 2009-2010, le coût moyen d'un repas peut varier de 3,92 à 13,79 dollars d'un établissement à l'autre dans la province, mais les écarts ne sont pas expliqués.

Pour cette même année, les trois CSSS vérifiés ont un coût unitaire plus élevé que la moyenne des établissements comparables. L'écart est faible pour l'un d'entre eux, alors qu'il est beaucoup plus important pour les autres.

Respect des normes d'hygiène et de salubrité : le niveau de risque des trois CSSS vérifiés est acceptable. Cependant, aucun des CSSS n'a de mécanisme systématique de contrôle, tel un programme d'assurance qualité sur le respect des règles d'hygiène et de salubrité.

Pas d'assurance que, dans les centres d'hébergement, les usagers souffrant de dénutrition sont diagnostiqués et traités rapidement. Les CSSS n'ont pas de processus formel pour s'assurer de dépister systématiquement les usagers souffrant de dénutrition à leur arrivée au centre d'hébergement et de façon cyclique par la suite.

Ministère de la Santé et des Services sociaux et deux des agences vérifiées : pas de leadership en matière de production alimentaire dans les établissements. Ces entités n'ont pas de portrait du mode de fonctionnement des services alimentaires, pas plus qu'ils ont pris position sur les modes à privilégier.

Effets positifs des actions entreprises par le ministère et les agences vérifiées sur la qualité de l'alimentation dans le réseau. Cela devrait encourager les établissements à offrir de plus en plus une alimentation de qualité à leur clientèle.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay
Cabinet du vérificateur général
Tél. : 418 691-5926